

Observations déposées par M. et Mme Berment, gérants de l'entreprise EARL Les Serres Stéphanaïses, 44 rue de couronne, Saint-Etienne-du-Rouvray.

Suite à l'avis d'enquête publique concernant le nouveau PLUI de la métropole de Rouen, nous avons pris connaissance des plans d'urbanisation proposés par la commune et sur lesquels figure le terrain où se situe notre entreprise. Nous sommes implantés à cet endroit depuis 28 ans et produisons des végétaux d'ornement et des légumes que nous vendons sur place exclusivement aux particuliers. Nous participons à la vie de la commune en soutenant des associations et des initiatives communales (concours « fleurir la ville, « aire de fête », ACSH, jardins familiaux, écoles...). Nous répondons à l'attente de la population en proposant un large choix de plantes cultivées sur place dans le respect de l'environnement et une gamme de légumes produits en lutte biologique. Nos élus s'accordent pour dire qu'il est impératif d'agir pour la planète ; c'est ce que nous nous efforçons de faire chaque jour dans notre domaine en donnant la possibilité aux Stéphanaïses(es) et aux habitants de la métropole de découvrir ou redécouvrir des légumes de saison cultivés dans le respect des règles de la nature.

Nos clients nous encouragent dans notre démarche et plébiscitent nos initiatives, la dernière en date, l'installation d'un rucher pour la pollinisation et la production de miel.

Aussi il nous semble regrettable de priver la population d'une structure telle que la notre, si rare de nos jours en milieu urbain.

Par ailleurs dans « le Stéphanaïse » du mois d'août, article « l'offre et la demande », madame Fabienne Burel, conseillère municipale, souligne l'importance de préserver le commerce de proximité qui « joue un rôle fondamental de service public ».

Alors les enjeux politiques, l'expansion à outrance, seraient-ils plus importants que le bien-être de nos concitoyens, que les emplois générés par les entreprises locales ? Les Serres Stéphanaïses emploient 5 personnes.

Nous nous opposons donc au plan d'urbanisme souhaité par la ville de Saint-Etienne-du-Rouvray afin de :

- Préserver les terres agricoles urbaines garantes d'une production locale
- Favoriser une agriculture de proximité synonyme de lien social
- Maintenir une activité générant des emplois
- Maintenir une entreprise acteur majeur de la vitalité commerciale de la commune et participant de l'animation urbaine
- Répondre à l'attente des habitants plébiscitant une offre de légumes et végétaux produits près de chez eux de façon naturelle

Tout ceci paraît en adéquation avec la volonté affichée du PLU de « valoriser les espaces agricoles et naturels, par l'agriculture périurbaine et urbaine, support de production locale et de lien social », « protéger le maraîchage, les vergers et les jardins familiaux existants relevant d'une agriculture non intensive, participant à la diversité des paysages de la métropole et au développement d'une agriculture de proximité ».

La métropole affiche « une ambition plus grande de réintroduire la nature en ville », pourquoi ne pas commencer par préserver les espaces naturels et agricoles déjà existants? Les murs végétalisés et les allées arborées, s'ils ont leur utilité, ne remplaceront pas la forêt et les prairies, garants de la biodiversité.

Le projet d'urbanisation de la zone Claudine Guérin à Saint-Etienne-du-Rouvray est en contradiction avec la volonté de la métropole de « protéger durablement les cœurs de nature en ville ».